



Visite de mon appartement

Par **figliuluccia**, le **19/12/2014** à **09:37**

Bonjour, j'étais locataire d'un appartement que j'ai quitté avant mon préavis (je paye mon loyer et mes charges jusqu'à la fin bien entendu) j'ai changé de commune et ma proprio m'oblige à faire moi même visiter cet appartement. Suis-je obligée? je prend sur mon temps personnel et c'est bien évidemment à mes frais les allers retours à chaque fois! elle m'a déjà reprocher d'avoir couper l'électricité, je n'habite plus dans cet appart' j'ai basculer mon contrat EDF dans mon nouveau logement je trouve ça logique... suis-je en droit de refuser de faire moi même les visites? merci pour vos réponses

Par **HOODIA**, le **19/12/2014** à **13:36**

Si edl de sortie est fait ,et que vous avez rendu les clefs vous devez le loyer jusqu'à la fin du préavis (sauf si le propriétaire trouve avant un nouveau locataire... Vous ne devez rien de plus dans ce cas ,et encore moins faire des visites ou donner un coup de balai !

Par **janus2fr**, le **19/12/2014** à **22:48**

Bonjour,
Et même si vous résidiez encore dans les lieux, votre seul devoir (si une clause de visite existe bien au bail) serait de "laisser visiter" les lieux, pas d'organiser les visites. En clair, le locataire n'a qu'à ouvrir la porte et laisser le bailleur ou son représentant faire visiter le logement aux candidats locataires, pas plus...